

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 5 septembre 2017

Plan local d'urbanisme

De la concertation à la traduction réglementaire : le projet urbain se concrétise**Du mercredi 20 au samedi 30 septembre 2017****RENNES
2030
SE RÉVÈLE****Sommaire**

- Communiqué de presse
De la concertation à la traduction réglementaire : le projet urbain se concrétise
- À propos de la révision du PLU
- Pièce-jointe : la programmation Rennes 2030 du mois de septembre 2017

Interlocuteur**Sébastien Sémeril***Adjoint à la Maire**délégué à l'urbanisme**et au développement durable*

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 5 septembre 2017

Rennes 2030 se révèle

De la concertation à la traduction réglementaire : le projet urbain se concrétise

Du mercredi 20 au samedi 30 septembre 2017

En 2017, la Ville de Rennes poursuit la démarche de révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), document réglementaire qui détermine les orientations stratégiques d'aménagement du projet urbain pour les 15 années à venir.

Après une vaste phase de concertation tous azimuts, au printemps 2016, suivie d'un temps de restitution en septembre 2016, la Ville de Rennes souhaite continuer d'associer les Rennais à chacune des étapes clés de la rédaction du nouveau PLU. Du mercredi 20 au samedi 30 septembre 2017, une série de rendez-vous ouverts à tous les Rennais les convie à découvrir de quelle façon leurs contributions sont traduites dans le document réglementaire du PLU.

Les témoignages, attentes et remarques recueillis lors de la concertation ont permis de fixer les orientations du projet urbain Rennes 2030, et sont à présent reliés à des actions concrètes d'aménagement du territoire. Pendant 10 jours, à travers des balades, des visites insolites, des débats et expositions, les Rennais pourront découvrir :

- comment l'eau et la nature seront mis en valeur dans la Rennes de 2030,
- comment le centre-ville sera conforté au cœur de la métropole,
- comment les quartiers vont se transformer pour voir leur cadre de vie amélioré,
- de quelle façon le patrimoine sera pris en compte et valorisé,
- comment intégrer l'activité et les lieux d'étude pour renforcer l'attractivité de la ville.

Balades, rencontres thématiques, visites insolites, expositions et temps-forts, une trentaine de rendez-vous sont programmés : en accès libre ou sur inscription, à partir du ce mardi 5 septembre sur rennes2030.fr.

Pratique

Rennes 2030 : la ville à votre idée > [dossier de presse sur la phase de concertation qui s'est déroulée en 2016](#)

Les Rennais imaginent leur ville > [communiqué de presse sur la restitution de la concertation](#)

À propos de la révision du PLU

Le PLU de Rennes, approuvé le 17 mai 2004, est le document stratégique qui, sur la base du projet urbain, traduit le projet politique en matière d'aménagement et de développement de la ville ; il fixe les règles et les modalités de sa mise en œuvre. La révision du PLU a été prescrite par délibération du Conseil municipal de Rennes le 24 novembre 2014. Le PLU sera formalisé et adopté par Rennes Métropole, à qui revient la compétence PLU depuis le 1^{er} janvier 2015 (statut de Métropole).

Le nouveau projet urbain de Rennes, ville centre d'une métropole en mutation, qui se veut ville douce, accueillante et solidaire, a été présenté et débattu avec les habitants de la Ville de Rennes pendant la phase de concertation du printemps 2016, comme l'exige la réglementation. Les contributions recueillies ont contribué à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui constitue la pièce principale du dossier du PLU et qui a été présentée au Conseil municipal fin 2016.

Pourquoi réviser le PLU ?

La ville est en constante évolution et les grands projets urbains prévus par le précédent PLU sont pour la plupart en cours de réalisation voire achevés.

La ville change aussi au gré des évolutions sociétales : de nouveaux modes de vie doivent être pris en compte pour construire la Rennes de 2030, le vieillissement de la population, la décohabitation, la précarisation d'une partie des habitants... mais aussi l'exigence environnementale avec l'accompagnement de la transition énergétique ou les mutations qui vont s'opérer en lien avec l'arrivée de la ligne b du métro, la nouvelle gare de Rennes et la LGV. Le nouveau PLU interrogera aussi le devenir de secteurs tels que des anciennes zones d'activités industrielles (ZI ouest, ZA nord), de grands ensembles d'équipements (emprises militaires, hospitalières, universitaires...), de grands ensembles patrimoniaux (Hôtel Dieu, Pasteur, Foch...), mais aussi de grands sites naturels (les prairies Saint-Martin, la vallée de la Vilaine...).

Le nouveau PLU devra également être adapté aux nouveaux documents réglementaires qui régissent l'aménagement urbain : programme local de l'habitat (PLH), plan de déplacement urbain (PDU), schéma de cohérence territoriale (Scot)...

Des inflexions fortes

Le PLU se traduit donc de manière spatiale par l'identification de nouveaux lieux de projets et de manière réglementaire par l'écriture de règles qui encadrent les constructions à venir. Ces règles ont été écrites en tenant compte des attentes des rennais et en tirant le bilan du PLU précédent.

Ainsi trois inflexions fortes sont à noter dans le futur PLU :

- **une place plus importante du végétal** avec un pourcentage de végétalisation obligatoire dans les projets, et la mise en œuvre d'un coefficient de biotope ;
- **une préservation plus forte du patrimoine bâti d'intérêt local** : après un inventaire enrichi, les règles de protection sont clarifiées et explicites ;
- **une souplesse donnée aux règles architecturales dans les secteurs de construction** (innovation architecturale) pour casser l'homogénéité du bâti, permettre des projets de qualité et conserver les caractéristiques des quartiers.